

Et si le TGV du Maroc était alimenté en électricité éolienne... le projet écolo de l'ONCF

Par Pierre-Olivier Rouaud - Publié le 27 juillet 2015, à 06h00

► [Maroc](#), [Energie Maroc](#)



Le groupe ferroviaire public marocain ONCF, est en train de mettre sur pied un programme de développement éolien de grande ampleur. (vue d'artiste du terminal TGV de Tanger)

L'Offre nationale des chemins de fer marocains projette selon nos informations de se lancer dans l'énergie verte en suscitant la création d'un parc éolien de l'ordre de 150 MW. Objectif : assurer à long terme ses besoins en électricité notamment pour alimenter le futur TGV.

Un TGV propulsé par le vent ? C'est un peu le projet de l'ONCF. Le groupe ferroviaire public marocain est en train d'évaluer la mise en route d'un programme de développement éolien de grande ampleur, selon une information exclusive de L'Usine Nouvelle. Il s'agirait en fait pour l'Office des chemins de fer de piloter la création d'un parc éolien par des investisseurs tiers.

Ceux-ci vont développer, construire et exploiter le parc selon le principe IPP (*independent power producer*).

UNE PUISSANCE TOTALE AUTOUR DE 150 MW

En contrepartie, l'ONCF s'engagerait à acheter sur une période donnée, de l'ordre de 20 ans, cette électricité "verte" pour ses propres besoins.

Il s'agit notamment de couvrir la consommation électrique de la future ligne à grande vitesse Tanger – Kenitra dont les premières rames Alstom sont arrivées à Tanger fin juin pour une mise en service début 2018 (avec deux ans de retard).

La puissance installée du parc éolien impulsé par l'ONCF devrait se situer autour de 150 MW, pour un investissement initial de l'ordre, selon les estimations de L'Usine Nouvelle, de 200 millions d'euros.

Le lieu exact d'implantation du parc, point important pour les aspects fonciers et techniques, n'est pas encore choisi. Particularité du Maroc, dans certaines régions notamment sur ses côtes nord et sud-ouest (photo ci-contre), le pays bénéficie d'un régime de vent très favorable et régulier, ce qui autorise des taux de charge annuels élevés parfois au-delà de 40% (contre 24% en moyenne en France par exemple).

Quant aux opérateurs et investisseurs, l'ONCF en est au stade de la préparation des appels d'offres.



Outre le bénéfice en terme d'image, l'intérêt de l'opération pour l'ONCF est de s'assurer une source pérenne d'électricité à un prix maîtrisé sur une longue période.

Du fait de la progression régulière de la consommation (+4% à 6% par an) le système électrique marocain est en effet en sous-capacité chronique. Le prix du kilowatt/heure y est par ailleurs très élevé : de 10 centimes à 12 centimes d'euros le kwh, un niveau supérieur à la moyenne européenne.

Quant au schéma envisagé par l'ONCF il n'est pas inédit au Maroc. Depuis une quinzaine d'années, certains industriels, essentiellement des cimentiers comme Lafarge ou Ciments du Maroc ont ainsi monté des parcs éoliens pour leurs besoins propres.

Plus récemment, la libéralisation du secteur s'est accentuée avec notamment la loi 13-09 promulguée en mars 2010 qui permet à des acteurs indépendants, la production et la revente libre d'électricité d'origine renouvelable, l'Office de l'électricité (ONEE) n'assurant plus, contre rémunération, que le transport.

Des opérateurs se sont déjà lancés sur ce marché IPP. Nareva Holding, une filiale du groupe SNI, holding de la famille royale a ainsi notamment monté plusieurs parcs éoliens sous régime IPP dont l'électricité est destinée à des clients industriels comme l'Office chérifien des phosphates (OCP) ou l'ONCF. Déjà.

Pierre-Olivier Rouaud